

DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
27/05/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

OBJET :

ORGANISATION

**Proposition de la liste
des commissaires
appelés à siéger à la
Commission
Communale des
Impôts Directs — CCID**

En l'an deux mille vingt-six et le trois juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BARANOFF Brigitte, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, Mme BENARD Gisèle, MM. MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. DERBOIS Guy, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à M. DUNYACH Denis, Adjoint ;

Mme MILLET Frédérique, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à M. LABELLE Thierry, Adjoint ;

M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale ;

Secrétaire de séance : M. ROIG Julien, Conseiller Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1650 du Code général des impôts ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal intervenu à la suite des élections municipales de 2026 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

Considérant qu'il doit être institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le maire ou par un adjoint délégué ;

Considérant que, dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants ;

Considérant que les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le Directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal ;

Considérant que, pour une commune de plus de 2 000 habitants, la liste de proposition doit comporter trente-deux noms, soit seize personnes proposées au titre des commissaires titulaires et seize personnes proposées au titre des commissaires suppléants ;

Considérant que les personnes proposées doivent être de nationalité française ou ressortissantes d'un État membre de l'Union européenne, âgées de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrites aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Considérant que la désignation doit permettre une représentation équitable des contribuables imposés à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises ;

Il appartient donc au Conseil municipal de proposer une liste de trente-deux contribuables, parmi lesquels le Directeur départemental des Finances publiques désignera les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants appelés à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- D'APPROUVER la liste de proposition de trente-deux contribuables appelée à être transmise au

Directeur départemental des Finances publiques en vue de la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs telle que présentée :

. De proposer au titre des commissaires titulaires, les personnes suivantes :

NUMERO DE LISTE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	Titulaire	Monsieur	INGHAM	John
2	Titulaire	Madame	MONTACIE	Camille
3	Titulaire	Monsieur	COSTE	Jean-Paul
4	Titulaire	Madame	MENAHAM	Sophie
5	Titulaire	Monsieur	LE FLOHIC	Pierre jean
6	Titulaire	Monsieur	COSTE	Jean-françois
7	Titulaire	Monsieur	VEDIS	Max
8	Titulaire	Monsieur	GUERRERO	Antoine
9	Titulaire	Monsieur	JEAN-PIERRE	Christian
10	Titulaire	Monsieur	ARMANGUE	Jacques
11	Titulaire	Monsieur	BOUX	Pierre
12	Titulaire	Madame	BACHES	Nicole
13	Titulaire	Monsieur	FERLUS	Jean-Paul
14	Titulaire	Monsieur	SAQUE	Michel
15	Titulaire	Monsieur	GEOFFROY	Daniel
16	Titulaire	Monsieur	CHATAL	Pierre

. De proposer au titre des commissaires suppléants, les personnes suivantes :

NUMERO DE LISTE	TITULAIRE OU SUPPLEANT	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	Suppléant	Monsieur	COLOMER	Georges
2	Suppléant	Monsieur	WITTWER DE FROUTIGUEN	Michel
3	Suppléant	Monsieur	DAMBACH	André
4	Suppléant	Madame	CARRIERE	Danielle
5	Suppléant	Madame	CAPDEVILLE SASERAS	Françoise
6	Suppléant	Monsieur	PY	Robert
7	Suppléant	Monsieur	SOYEUR	Jean-Luc
8	Suppléant	Monsieur	ORTELLI	Jean-François
9	Suppléant	Monsieur	GALY	Philippe
10	Suppléant	Madame	ARNAU	ANNIE
11	Suppléant	Monsieur	SEHEDIC	Michel
12	Suppléant	Monsieur	JAUZE	François
13	Suppléant	Madame	ROGER	Marie
14	Suppléant	Monsieur	BELLIER	Marc
15	Suppléant	Monsieur	BONNAUD	Hervé
16	Suppléant	Monsieur	RENARD	Gérald

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Directeur départemental des Finances publiques, ainsi qu'à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,
Julien ROIG